

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26
Absents : 1
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

N° 059/2016

**OBJET : Ressources
humaines :**

**Attribution d'une
indemnité pour travaux
dangereux.**

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI / Gracienne DODAIN / Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO / Taoufik FATFOUTA à Philippe JANIN / Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

VU le décret 67-624 du 23 juillet 1967 modifié (JO du 1^{er} août 1967,

VU l'arrêté du 30 août 2001 (JO du 14 septembre 2001) montant des taux de base,

VU l'arrêté ministériel du 2 décembre 1969 (JO du 1^{er} janvier 1970) liste ministère de l'Intérieur,

VU l'arrêté ministériel du 13 janvier 1972 (JO du 22 janvier 1972) liste ministère de la Culture,

VU l'arrêté ministériel du 7 octobre 1996 (JO du 24 octobre 1996) liste ministère de l'Equipeement,

VU l'arrêté du 11 août 1975 (JO du 12 septembre 1975),

VU l'arrêté ministériel du 4 mars 1976 (JO du 28 avril 1976,

VU l'arrêté ministériel du 22 juin 1982 modifié (JO du juillet 1982) et arrêté du 9 décembre 1999 (JO du 17 décembre 1999) liste ministère de l'Agriculture pour les

agents ne relevant des cadres d'emplois de la sous filière médico-sociale (autres que les médecins et psychologues),

VU le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié (JO du 17 novembre 1998) ;
VU l'arrêté du 27 mai 2005 (JO du 29 mai 2005),

VU l'arrêté du 1^{er} août 2006 (JO du 4 août 2006),

VU l'arrêté du 18 mars 1981, art. 8 et annexe II B (JO du 10 avril 1981) pour les agents de la sous-filière médico-sociale (sauf médecins et psychologues),

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que suite à l'abrogation du texte susmentionné, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Soit :

- Conduite d'engins spéciaux de travaux publics (pelle hydraulique, tracteur seul, ou avec équipement de terrassement, déblayeuse semi-portée et cylindre vibrant:

1^{ère} catégorie :

- taux de base : 1,75
- montant unitaire (1/2 journée) : 1,80

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal de valider l'attribution d'une indemnité pour travaux dangereux.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 12/08/ 2016
et publication en mairie le :
16/08/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP